

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Présent-es : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Fabien DRAMARD, Damien GUEGAN, Annick ALLAIN, Elodie GUEGAN, Katia LUCAS, Vanina CHAMBRIER.

Absent-es avec pouvoir : Soizic LUCAS pouvoir à Yves LOYER, Cécilia REPESSE pouvoir à Reine-Claude LUCAS.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Régis ROBERT

Ordre du jour :**1 - Projet éolien flottant Bretagne sud :**

- Réaffirmation du désaccord de la commune

Finances – programmes :**2 - Mairie et centre d'accueil :**

- Définition des instances « COTECH » et « COPIL » : proposition de délibération en septembre

3 - Réhabilitation du centre d'accueil :

- Proposition d'aménagements avant chiffrage

4 - Equipements sportifs :

- Modification du plan de financement,
- Autorisation à monsieur le Maire pour lancer la réalisation du programme.

Affaires scolaires :**5 - Participation de la commune à l'école publique : Le Palais****6 - Service restaurant scolaire - année scolaire 2025-2026 :**

- Création d'un poste contractuel de surveillant de la pause méridienne pour l'année scolaire
- Tarifs rentrée scolaire

Conventions :**7 - Association « AEEP » : Hébergement des sauveteurs****8 - Office du Tourisme : Point information****9 - Morbihan énergies : Effacement des réseaux électriques – Keroyan****10 - Mégalis – services : Accès à la centrale d'achat Manche Numérique****Communication sur les délégations du conseil municipal au Maire****Questions diverses et orales**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 4 juin 2025.

Monsieur Régis ROBERT est désigné secrétaire de séance.

Projet éolien flottant Bretagne sud : Réaffirmation du désaccord de la commune

Vu le code de l'environnement et notamment son article R. 122-4 ;

Vu le courrier du 27 mai 2022 de M. Jimmy Pahun à l'attention de Madame la Première Ministre ;

Vu le courrier du 22 juin 2022 de la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer à l'attention du cabinet du Président de la République demandant l'éloignement du projet de parc éolien flottant en Bretagne Sud ;

Vu la délibération du 22 novembre 2022 n°22-206-B1 du conseil communautaire « Eolien flottant – Motion relative à la localisation du projet éolien flottant au sud de la Bretagne » ;

Vu la délibération du 29 janvier 2025 n°25-010-B11 du conseil communautaire portant groupement de commande pour l'obtention d'une analyse juridique sur l'opportunité d'un recours contre le projet de parc éolien flottant au sud de la Bretagne ;

Vu la délibération du 28 avril 2025 n°25-076-B11 du conseil communautaire « avis sur la note de cadrage préalable à l'étude d'impact de parc éolien flottant Bretagne Sud 1 » ;

Vu la délibération du 10 juillet 2025 n°25-123-B11 du conseil communautaire ;

Monsieur le Maire expose :

La Communauté de Communes de Belle Ile en mer et chacune de ses communes ont, depuis 2022, exprimé leur désaccord sur l'implantation du parc éolien flottant Bretagne Sud telle qu'elle est aujourd'hui envisagée.

Ce désaccord sur une implantation jugée trop proche des côtes classées « patrimoine paysager national de Belle Ile », a fait l'objet en 2022 d'une motion approuvée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes et par les 4 conseils municipaux bellilois. En complément, en avril 2025, le conseil communautaire insistait sur l'impact écologique et paysager du projet, dans le cadre de l'avis sollicité par monsieur le Préfet sur la « note de cadrage préalable à l'étude d'impact environnementale du Parc 1 Pennavel » rédigée par le consortium désigné par l'Etat pour assurer le développement industriel du premier parc éolien flottant au sud de la Bretagne.

Aujourd'hui, alors que la position défendue par les élus de Belle Ile n'a pas été entendue, monsieur le Maire demande au conseil municipal de réaffirmer non seulement son désaccord sur l'implantation du projet, mais d'exprimer son désaccord sur le projet lui-même. Projet qui sacrifie les paysages emblématiques que Belle Ile a su préserver, qui ont été immortalisés par des peintres de renom, et qui fondent son identité, sa qualité de vie, son attractivité et sa notoriété.

Cet avis orientera les choix portés par la commune dans ses futures réponses sur les avis à donner – tant au niveau de l'étude d'impact que pour les autres avis qu'elle serait amenée à donner.

En complément, monsieur le Maire avise le conseil municipal du courrier reçu ce jour du Préfet du Morbihan annonçant la publication du cahier des charges du second parc éolien en mer au large de Bretagne Sud, intégré à l'appel d'offres national multi site n°9, prévu dans les prochaines semaines. Ce projet de 500 MW s'inscrit en continuité du parc de 250 MW attribué à Pennavel, désigné lauréat en mai 2024 de l'appel d'offres n°5.

Où l'exposé, le conseil municipal, par vote, à l'unanimité, exprime son désaccord sur l'implantation du projet éolien flottant et sur le projet lui-même.

Définition des instances « COTECH » et « COPIL »

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de constituer un COTECH (comité technique) et un COPIL (comité de pilotage) pour les deux programmes. A savoir, le projet de future mairie et réhabilitation du centre d'accueil.

Leurs compositions seront soumises à la délibération lors de la séance de septembre prochain.

Réhabilitation du centre d'accueil : Proposition d'aménagements avant chiffrage

Suite à la réunion de lancement du programme de réhabilitation du centre d'accueil avec la SEMBREIZH, assistant à maîtrise d'ouvrage avec laquelle une mission d'AMO a été contractée. Monsieur le Maire, madame et messieurs les adjoints et agent du service urbanisme se sont rendus sur place avec les services de SEMBREIZH. Ces derniers ont recueilli les besoins exprimés, et, suite à cette réunion, madame GROSSELIN a renvoyé à monsieur le Maire sa proposition d'aménagement pour envisager la réhabilitation.

Monsieur le Maire présente cette proposition aux conseillers (Plans diffusés en PJ).

Il explique que l'étape suivante consistera à chiffrer les travaux.

Il rappelle en outre que le contrat de territoire défini avec le conseil départemental comporte une enveloppe financière concernant ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition d'aménagement présentée.

Equipements sportifs : Modification du plan de financement, autorisation à monsieur le Maire pour lancer la réalisation du programme.

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n°2 de la séance du 11 octobre 2025 référencée n°2023-92, sollicitant le soutien du Conseil départemental, via le programme de soutien territorial (PST), accordé le 8 décembre 2023,
- la délibération n°2 de la séance du 20 janvier 2025 référencée n°2025D002, sollicitant le soutien de l'Etat par le dépôt d'un dossier DETR au titre de 2025, et celui-ci étant refusé en date du 28 mai 2025,
- la délibération n°4 du 4 juin 2025 référencée n°2025D057, sollicitant auprès de l'association des îles du Ponant au titre du contrat îles à part égale entre l'Etat et la Région.

Lors du comité unique de programmation (CUP) de l'association des îles du Ponant, qui s'est déroulé le 13 juin dernier à Plougoumelen, le projet a été présenté par monsieur le Maire. Le dossier est retenu sur le contrat avec la Région pour la somme totale de 85 444, 00 €. Aussi, il est nécessaire d'ajuster le plan de financement afin de le déposer sur la plateforme de la Région.

L'estimatif proposé des dépenses est le suivant :

Maitrise d'œuvre	19 862, 00€	
Travaux	198 621, 00€	
Total programme	218 483, 00€	
Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :		
Conseil départemental		
(PST 2023 – accordé : 67 493. 30 – 35% de 192 838€)	67 493, 30€	
Contrat îles (au titre des fiches 4-2 et 4-3) :		
Région	85 444, 00€	
Autofinancement	65 545, 70€	30 %
Total	218 483, 00€	100 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité :

- le nouveau plan de financement concernant :
 - o la réhabilitation des 2 courts de tennis,
 - o la création d'un parcours santé
 - o la construction d'un mini skate-park
- sollicite le financement de la Région via le contrat îles et autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire,
- autorise monsieur le Maire à lancer les procédures appropriées pour la mise en œuvre du programme.

Affaires scolaires - Participation de la commune à l'école publique : Le Palais

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la proposition de participation émise par la commune de LE PALAIS pour les élèves domiciliés à SAUZON scolarisés à l'école publique de LE PALAIS, pour l'année scolaire 2024/2025, à savoir :

	Montant individuel	Effectif	Participation
Élèves de maternelle	1 449,70 €	3	4 349,10 €
Élèves de primaire	604,93 €	5	3 024,65 €
TOTAL		8	7 373,75 €

Service restaurant scolaire - année scolaire 2025-2026 : Création d'un poste contractuel de surveillant de la pause méridienne

Vu la délibération du 30 avril 2025, monsieur le Maire avait évoqué la prise en compte de l'effectif de la rentrée 2025 pour l'organisation de la pause méridienne et notamment du mode de service (simple ou double) :

Le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée 2025/2026 à l'école Sainte-Marie étant de 57.

Le double service avait été mis en place lorsque l'effectif des rationnaires dépassait les 72, nombre maximal en respect de la réglementation de secours incendie.

Mr Loyer intervient et affirme que le double service n'est plus nécessaire par rapport au nombre de rationnaires.

Après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité, le conseil municipal décide de réinstaurer le simple service pour la rentrée de septembre 2025 et par conséquent, de ne pas créer le poste lié au double service.

Service restaurant scolaire - année scolaire 2025-2026 :

Tarifs rentrée scolaire.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs pour la rentrée 2025 et soumet au vote les nouveaux tarifs comme suit :

- o Maternelle : 2,50 € à 2,55€
- o Primaire : 3,30 € à 3,37€
- o Adultes : 8,80 € à 9,00€
- o Tarif spécifique : Reconduit à 0,50 € pour l'accueil des enfants présentant des intolérances alimentaires dont les parents apportent un repas spécifique.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs proposés pour la rentrée 2025.

Convention - Association «AEEP» - Hébergement des sauveteurs

Monsieur le Maire rappelle la modification des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Ile, qui a abandonné la compétence de la surveillance des plages à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par conséquent, cette compétence et ses charges liées revenant aux communes, l'hébergement des 6 sauveteurs affectés au poste de secours de Donnant est à la charge de la commune de SAUZON.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention passée chaque année avec l'association « A. E. E. P. » Ecole Sainte-Marie :

⇒ Pour l'été 2025, selon les modalités suivantes :

- 1 - Durée :
 Nombre de nuitées : 60 (du 03 juillet au 31 août)
 personnes : 6 sauveteurs
 Nombre de
- 2 - Prix de la location :
 9 € par jour et par personne
 l'hébergement des sauveteurs pour la saison 2025 est de 3 240 €.
 Le coût global de
- 3 - Assurance :
 Une attestation sera à fournir au retour de la convention.

Le conseil municipal, après délibéré et voté, à l'unanimité, approuve ce renouvellement et autorise monsieur le Maire à signer la convention en annexe présentée par l'association « A. E. E. P. » Ecole Sainte-Marie.

Convention - Office du Tourisme - Point information

La participation de l'office du tourisme au fonctionnement du point I, d'après le mode de calcul de la convention 2024 s'élevait à : 7 751 €

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation de 2024 à 2025 pour un montant de 7 751€.

Un bilan sera effectué après la saison, dès le 30 septembre 2025, notamment sur les points suivants :

- Fonctionnement financier du point information
- Résultat financier du bloc sanitaire
- Bilan de la fréquentation des renseignements touristiques

A la suite de ces différents points, un possible réajustement de participation financière de la part de l'office pourra être étudié, afin de prendre en compte l'augmentation de l'activité « renseignements » issue principalement de la clientèle des navettes à passagers.

Le conseil municipal, après avoir voté, approuve à l'unanimité la reconduction de la participation de l'OTBI, autorise monsieur le Maire à signer la convention.

Morbihan énergies : Effacement des réseaux électriques – Keroyan

Monsieur le maire informe les conseillers que dans le cadre du programme d'effacement des réseaux des villages de Kerhuel et Keroyan concernant l'électricité :

- 1- Le village de Kerhuel « Fils torsadés » est pris en charge à 65% par Morbihan Energies selon son « règlement financier » laissant une participation de 35% de contribution pour la commune. La commune ayant présenté ce dossier au titre du programme exceptionnel 2025 à 100% proposé par Morbihan Energies, aucune participation ne reste à charge de la commune.
- 2- Le village de Keroyan : « fils nus » entre dans les critères de sécurisation ; est pris en charge à 100% par Morbihan Energies par conséquent, il n'y a aucune participation financière de la commune et pas besoin de convention.

Convention - Mégalis – services - Accès à la centrale d'achats Manche Numérique

Suite à la signature de la convention entre Mégalis Bretagne et la Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique, la commune de Sauzon, membre de la Communauté de Communes de Belle-Ile, pourra par convention :

- accéder au catalogue de produits numériques,
- acheter des produits et des services à des tarifs préférentiels.

Ce catalogue, évolutif selon les besoins des acheteurs publics, permet d'acquérir des matériels informatiques (y compris pour l'Education), des matériels adaptés (souris, claviers...), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique (...).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'accès à la Centrale d'achats de Manche Numérique ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention d'accès à la Centrale d'achats de Manche Numérique en **pièce jointe** ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Communication sur les délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte à son conseil en donnant lecture et diffusant la liste en **pièce jointe** des décisions prises depuis la dernière séance en matière de :

- Marchés publics
- Assurances

MARCHES PUBLICS

N° ord re	Budg et	Date Signature	Fournisseur	Objet	Imputation	Montant en €		Transmission		N° Engage ment
						HT	TTC	Initia les	Date	
1	PRINCIPAL	05/06/2025	CLAAS BRETAGNE SUD	Achat d'une cureuse de fossés	2157	8 350,00 €	10 020,00 €	MG	06/06/25	90
2		05/06/2025	FOUSSIER	Serrure portillon cantine	60632	75,84 €	91,01 €	MG	11/06/25	92
3		05/06/2025	3BAY	Pièces paddles (Sauveteurs Donnant)	60632	140,00 €	168,00 €	MG	11/06/25	93
4		05/06/2025	DIMATEX	Sac oxygénothérapie (Sauveteurs Donnant)	60632	345,00 €	414,00 €	MG	11/06/25	94
5		05/06/2025	HPA	Rescue tube (Sauveteurs Donnant)	60632	213,00 €	255,60 €	MG	11/06/25	95
6		05/06/2025	MOTOCULTURE BELLE ILOISE	Débroussailluse	2158	665,83 €	799,00 €	MG	11/06/25	96
7		05/06/2025	CHAMPENOIS	Chaussures + vestes cantine	60636	361,92 €	434,30 €	MG	11/06/25	98
8		11/06/2025	MISSENARD	Remplacement filtres climatisation Salle Sarah Bernhardt	6156	519,81 €	623,77 €	MG	11/06/25	99
9		11/06/2025	ARISTIDE MACONNERIE	Création d'un fossé à Logonet	615231	233,95 €	280,74 €	MG	11/06/25	100
10		11/06/2025	CLAAS BRETAGNE SUD	Achat d'un tracteur	2182	49 000,00 €	58 800,00 €	MG	11/06/25	102
11		16/06/2025	LES ORAGEUSES	Dictionnaires de poche Anglais - Français pour les CM2	623	85,78 €	90,50 €	MLS	16/06/25	106
12		17/06/2025	ARBOREA PAYASAGES	Permis d'aménager - équipement sportifs	203	2 000,00 €	2 400,00 €	MG	19/06/25	104
13		17/06/2025	MISSENARD	Fuite Pompe à Chaleur - Cantine	6156	1 688,97 €	2 026,76 €	MG	19/06/25	105
14		25/06/2025	PLATRERIE BELLE ILOISE	Doublage escalier et niche - Logement Rampe des Glycines	231	890,00 €	979,00 €	MG	01/07/25	107
15		25/06/2025	PLATRERIE BELLE ILOISE	Volets - Logement Rampe des Glycines	231	1 740,00 €	1 914,00 €	MG	01/07/25	108
16		25/06/2025	REGIS ROBERT PEINTURE	Avenant devis initial - Cage d'escalier et placard en plus - Logement Rampe des Glycines	231	1 551,90 €	1 707,09 €	MG	01/07/25	109
17		30/06/2025	COMPTOIR DU PECHEUR	Porte voix (Sauveteurs Donnant)	60631	156,69 €	188,03 €	MG	01/07/25	110
18		01/07/2025	JUHEL MACONNERIE	Décapage de la cour intérieure + pose d'un bidim - Logement Rampe des Glycines	231	300,00 €	330,00 €	MG	02/07/25	112
19		04/07/2025	WÜRTH	Rubalise blanche et rouge pour préparation fête du port	60632	65,40 €	78,48 €	MG	09/07/25	118
20		08/07/2025	ASSO PRIX DES INCORRUPTIBLES	Adhésion au 37ème prix des incorruptibles (Bibliothèque)	6065	25,00 €	30,00 €	NLD	09/07/25	113
21		09/07/2025	EDITION PRIX DES INCORRUPTIBLES	Sélection de livres pour le 37ème prix des incorruptibles (Bibliothèque)	6065	325,12 €	390,14 €	NLD	09/07/25	114
22		08/07/2025	DUMONT SECURITE	Trousse à pharmacie (Sauveteurs Donnant)	60624	431,18 €	505,35 €	AO	08/07/25	120
23		16/07/2025	UGAP	Fournitures administratives	6064	570,49 €	684,59 €	MG	17/07/25	121
24		15/07/2025	ENT. DALBEIGUE JEROME	Fournitures et poses portes de douches deux logements (Rampe des Glycines & Willaumez)	231	1 323,00 €	1 455,30 €	MG	21/07/25	122
25		17/07/2025	SARL CROZON LAURENT	Remplacement résistance de grill four - Logement 3 Allée des Sternes	61558	147,50 €	177,00 €	MG	21/07/25	123
26		21/07/2025	COUVERTURE BELLILOISE	Travaux supplémentaires - Extension Atelier communal des Semis	231	2 620,00 €	3 144,00 €	MG	22/07/25	124
27		22/07/2025	SAUR	Renouvellement du poteau incendie N°3 - PEN PRAD	2156	3 779,90 €	4 535,88 €	MG	22/07/25	127
28		22/07/2025	ETS GUEGAN FRANCK	Acquisition d'un chariot élévateur d'occasion	2182		3 800,00 €	MG	22/07/25	128
1	CAMPING	23/05/2025	SMC	Entretien chauffe eau	6158	546,00 €	655,20 €	NLD	28/05/25	19
2		23/05/2025	REXEL	Disjoncteur	60632	27,18 €	32,66 €	MG	06/06/25	20
3		11/06/2025	G PLUS DISTRIBUTION	Kit parure de draps jetables	6068	167,80 €	201,36 €	MG	11/06/25	21
1	PORT	30/06/2025	AVEM	Contrat d'équipement TPE portable n° 3	6156	87,00 €	104,40 €	MG	01/07/25	39
2		21/07/2025	DUPLIGRAFIC	Panneau d'affichage des Mouillages à Moindre Impact	623	82,50 €	99,00 €	MG	22/07/25	40
ASSURANCES										
1	PRINCIPAL	23/07/2025	AXA	Assurance tracteur	6168		351,27 €	MG	23/07/25	129

Questions diverses ÉCRITES ET ORALES

Suite au courrier du CHBI concernant le projet d'un flyer proposant le portage de repas. Il est demandé l'autorisation d'apposer le logo de chaque mairie sur ce flyer. Avis favorable du conseil.

La séance est levée à 22h01.

LE MAIRE
Ronan JUHEL

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Régis ROBERT